



CÉAS de la Mayenne
Centre d'étude et d'action sociale

6 rue de la Providence
53000 Laval
Tél. 02 43 66 94 34
Fax : 02 43 02 98 70
Mél. ceas53@wanadoo.fr
Site Internet : www.ceas53.org

CÉAS-point-com

Bulletin hebdomadaire à destination des adhérents

CÉAS-point-com

Bulletin hebdomadaire diffusé par
messagerie électronique aux seuls
adhérents du CÉAS.

Contributeurs pour ce numéro :
Claude Guioullier,
Nathalie Houdayer.

Vendredi 23 août 2013

N° 514



Santé publique

Statistiques et représentations apparaissent en contradiction La santé des femmes en France est complexe à analyser

Études et résultats, publication de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES), consacre son n° 834 de mars 2013 (six pages), à « La santé des femmes en France ». Nathalie Fourcade, avec la collaboration de Lucie Gonzalez, Sylvie Rey et Marie Husson, montre que les statistiques laissent à penser que les femmes sont plus avantagées que les hommes en termes de santé. Par contre, elles perçoivent leur santé plus négativement que les hommes, et elles « **déclarent plus de limitations fonctionnelles** ». De fait, « **elles vivent un plus grand nombre d'années avec des incapacités, et plus souvent en situation d'isolement** ».

Si on est convaincu que les femmes sont avantagées en matière de santé, c'est souvent parce que l'on connaît les écarts d'espérance de vie à la naissance : 84,8 ans en France en 2012 pour les femmes, contre 78,4 ans pour les hommes. L'écart est de 6,4 ans, mais il était de 8,3 ans au début des années 1990. L'écart se réduit, d'une part du fait des comportements des hommes, plus soucieux de leur santé, d'autre part du fait des comportements des femmes, parfois plus à risques, comme par exemple avec la consommation d'alcool ou de tabac qui se rapproche de celle des hommes.

Mais il existe toujours 6,4 années d'écart. Même si les comportements ont tendance à s'homogénéiser, les hommes se distinguent toujours par leur consommation abusive d'alcool et de tabac. En outre, ils ont une moindre sensibilité à tout ce qui touche leur santé et, en particulier, aux messages de prévention (cf. alimentation par exemple). Et ils sont proportionnellement moins nombreux à déclarer consulter des médecins généralistes.

Au-delà de l'espérance de vie, d'autres statistiques de sources administratives révèlent la meilleure santé apparente des femmes : taux de mortalité à chaque âge, taux de personnes en affection de longue durée (ALD), etc.

Les femmes évaluent moins positivement leur santé

Contrairement à ce que laisseraient penser les statistiques de sources administratives, les femmes, à âge égal, se déclarent en moins bonne santé que les hommes. Plus précisément, une étude révèle que les femmes déclarent plus de maladies et de symptômes associés à un faible risque vital, alors que les hommes, plus de maladies et de symptômes associés à un risque vital important.

Certes, les femmes sont plus concernées par les troubles dépressifs, également par les tentatives de suicide, sans oublier les risques psychosociaux liés au travail ou encore la démence.

Si les femmes bénéficient d'une plus grande espérance de vie, cet avantage est à relativiser si l'on considère qu'elles déclarent également plus de limitations fonctionnelles que les hommes, à âge égal. Ainsi, les femmes vivent plus longtemps, mais aussi plus longtemps avec des incapacités, et c'est particulièrement sensible pour les femmes en situation d'isolement.

Les femmes elles-mêmes sont en situation d'inégalité

Études et résultats souligne que les femmes elles-mêmes constituent « **un groupe marqué par des différences et des inégalités** ». En effet, précise la DREES, « **la plupart des indicateurs d'inégalités de santé suivent la hiérarchie sociale, notamment l'espérance de vie** ». Concrètement, celle d'une femme cadre est supérieure de trois ans à celle d'une femme ouvrière (mais l'espérance de vie de celle-ci restant supérieure à celle d'un homme cadre !).

Indépendamment de l'espérance de vie, la DREES indique que l'obésité apparaît également



comme un marqueur social particulièrement important : « Les femmes ayant un niveau d'études inférieur au baccalauréat ont ainsi deux fois plus de risque d'être en surpoids ou obèses que celles ayant fait au moins trois années d'études supérieures ».

La DREES mentionne, enfin, d'importantes disparités sociales concernant le dépistage des cancers ou encore le suivi de grossesse.

Le seul bémol peut venir du rapprochement des comportements masculins et féminins : leurs effets négatifs sur la

santé sont plus marqués, concernant les femmes, quand elles sont en haut de l'échelle sociale, sans doute parce que leur adhésion aux modèles traditionnelles est moins forte, notamment par rapport à la consommation d'alcool.

Ces résultats, conclut la DREES, illustrent « l'intérêt des approches populationnelles en santé publique, car les comportements de santé, les pathologies, le recours aux soins diffèrent selon les groupes sociaux, et notamment selon le sexe. Ils permettent de mettre en évidence certains enjeux en termes de politiques publiques »...



Services à la personne

Baisse de 2 % du nombre de particuliers employeurs sur un an

Dans son n° 173 de juin 2013, *AcoSS Stat* dresse un bilan sur l'activité des services à la personne exercée en emploi direct ou en service mandataire. Le bilan porte sur le premier trimestre 2013 et s'attache aux évolutions sur un an. L'activité enregistre un net fléchissement. Il serait sans doute un peu rapide de conclure à un transfert d'activité vers les services prestataires (associations, centres communaux d'action sociale, entreprises privées...).

La Fédération des particuliers employeurs (Fepem) évalue « à près de 11 600 le nombre d'emplois équivalents temps plein détruits en un an » (hors assistantes maternelles), rapporte *TSA-quotidien* dans son édition du 10 juillet 2013. La Fepem l'explique par « le pouvoir d'achat des ménages et le coût de l'emploi [qui] sont les véritables variables d'ajustement de l'emploi déclaré à domicile ».

L'activité prise en compte par l'AcoSS⁽¹⁾ comprend l'emploi à domicile (y compris la garde d'enfant à domicile), plus l'activité des assistantes maternelles. Globalement, sur un an (premier trimestre 2012 / 2013), le nombre d'employeurs actifs a diminué de 2 % et la masse salariale nette de 2,9 %.

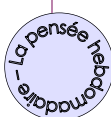
Si l'on considère uniquement l'emploi à domicile (hors assistantes maternelles), le nombre d'employeurs actifs a baissé de 3,2 %, le volume horaire déclaré de 7,9 % et la masse salariale nette de 6,6 %.

L'activité des assistantes maternelles modère les évolutions négatives du secteur des services à la personne,

mais là également un ralentissement s'observe. Sur un an, si le nombre d'employeurs augmente de 1 % et la masse salariale nette de 2,5 %, le volume d'heures déclaré enregistre pour la première fois une diminution.

Concernant l'emploi à domicile (hors assistantes maternelles), les évolutions sont assez proches dans les Pays de la Loire et en France. Ainsi, dans la région, la masse salariale diminue de 6,3 % (- 6,6 % en France) et le volume horaire de 8,2 % (- 7,9 % en France). Concernant l'activité des assistantes maternelles, la masse salariale, sur un an, a augmenté de 1,5 % (+ 2,5 % en France), mais le volume horaire a baissé de 1,3 % (- 0,4 % en France).

En France, au premier trimestre 2013, l'emploi à domicile (hors assistantes maternelles) représente un peu plus de 2 millions de comptes actifs, pour un volume déclaré de 133 millions d'heures et une masse salariale nette d'environ 1,3 milliard d'euros. Pour les assistantes maternelles, 900 000 comptes actifs, près de 300 millions d'heures, environ 960 millions d'euros en masse salariale nette...



« De l'avis général, la presse est notre bien commun. Nous croyons en la force du message républicain : éduquer le citoyen à l'école, et lui donner les clés de compréhension du monde par l'exigence d'une presse libre et plurielle. Une presse plurielle et libre permet aux citoyens d'accéder aux cadres d'analyse et aux débats d'idées contradictoires nécessaires à sa réflexion et à sa participation à la vie publique et démocratique. »

Marie-George Buffet et neuf autres députés, *Proposition de loi visant au redressement du secteur de la presse et de sa distribution au service du pluralisme et de l'intérêt général* (exposé des motifs), juillet 2013.

⁽¹⁾ – Agence centrale des organismes de Sécurité sociale.